

**Bienvenue**  
à l'école primaire  
**2018 - 2019**

**COLLEGE CARDINAL MERCIER asbl**  
Chaussée de Mont-Saint-Jean, 83 – 1420 Braine-L'Alleud  
Tél : 02 386 15 43 [www.ccm.be](http://www.ccm.be)

## CONTACTS

ECOLE PRIMAIRE COLLEGE CARDINAL MERCIER

Chaussée de Mont-Saint-Jean, 83

1420 Braine-l'Alleud

Tél : 02/386.15.43

[www.ccmprimaire.be](http://www.ccmprimaire.be)

**Directeur :** M. Bruno HENDRICKX  
[Bruno.hendrickx@collegecardinalmercier.be](mailto: Bruno.hendrickx@collegecardinalmercier.be)

**Secrétariat :** Mme Roxane MESMIN  
[ecoleprimaire@collegecardinalmercier.be](mailto: ecoleprimaire@collegecardinalmercier.be)  
[roxane.mesmin@collegecardinalmercier.be](mailto: roxane.mesmin@collegecardinalmercier.be)  
Tél : 02/386.15.43

**Comptabilité :** M. Thibault LEPAGE  
[compta@ccm.be](mailto: compta@ccm.be)

**Infirmierie :** Mme Valérie SENAVERE  
Tél : 02/386.15.29

**Centre sportif :** Tél : 02/386.15.46

**Garderie :** Mr Julien LIBERT  
Tél : 0476/58.01.43

**Centre PMS :** Tél : 02/384.51.36

**TEC :** Tél : 010/23.53.66  
[www.infotec.be](http://www.infotec.be)

**Association des parents :** Tél : 0477/34.72.68  
[secretariat.apccm@gmail.com](mailto: secretariat.apccm@gmail.com)

## SOMMAIRE

1. Bienvenue .....	4
- a. Description .....	4
- b. Quelques points à souligner a l'école primaire.....	4
2. Projets éducatif et pédagogique.....	5
- a. La tâche d'éducation .....	5
- b. La tâche de formation .....	6
3. Projet d'établissement .....	7
4. Règlement d'ordre interieur.....	8
- le savoir-être .....	8
- le respect.....	8
- modalités d'inscription.....	9
- rentrée des classes.....	12
- le secrétariat .....	12
- organisation de l'école – horaire de l'école .....	12
- les garderies .....	13
- la sécurité.....	13
- consignes aux parents.....	14
- la restauration.....	15
- modalités de paiement .....	15
- chargement des cartes magnétiques et bracelets – « le portail » .....	17
- l'infirmerie.....	18
- les activités parascolaires.....	18
- les objets perdus .....	18
- les frais .....	19
5. Règlement des études .....	20
- les savoirs et le savoir faire .....	20
- aide pédagogique.....	20
- eveil religieux, musical, artistique ou d'expression écrite et orale .....	20
- néerlandais.....	21
- éducation physique.....	21
- éducation aux nouvelles technologies informatiques .....	21
- activités extra-muros .....	21
- les classes de dépaysement et de découvertes .....	21
- la bibliothèque .....	22
- centre psycho - médico - social libre.....	22
- informations importantes liées à l'inscription .....	22
- les contacts parents - enseignants .....	23
6. Renseignements généraux .....	23
- l'association des parents.....	23
- le centre de promotion pour la santé .....	23
- le code de conduite.....	24
- Informations frais scolaires .....	26
- plan des classes.....	30
- plan du Collège.....	31
- mode d'emploi du portail .....	32

# **1. BIENVENUE**

## **A. DESCRIPTION**

### **ORIGINE**

C'est le jour même de son ordination sacerdotale – le 23 septembre 1923 – que le jeune abbé René Verbrugghen reçoit la tâche de commencer un collège à Braine-l'Alleud. Une mission que lui confie le cardinal Désiré-Joseph Mercier, archevêque de Malines – né à Braine-l'Alleud en 1856. Un projet ambitieux qui n'a d'existence que dans la ténacité et les cartons du doyen de Braine-l'Alleud, Frédéric-Fernand Glibert ! Car il n'y a ni terrain ni locaux, peu d'argent et pas d'élèves ! Mais après les vacances de Pâques de l'année 1924, le collège accueille 4 élèves pour une 7ème préparatoire : deux internes et deux externes !

### **MAINTENANT**

Le Collège est composé actuellement d'une école primaire (+- 550 élèves), d'un DOA (+- 850 élèves), des humanités (+- 1300 élèves) et d'un institut (+- 500 élèves).

Il s'agit d'un véritable campus scolaire où l'on trouve aussi un centre sportif et une piscine.

## **B. QUELQUES POINTS A SOULIGNER A L'ECOLE PRIMAIRE**

- 24 classes de 20 à 24 élèves ;
- des heures d'informatiques et des tableaux interactifs pour certaines classes ;
- des heures de néerlandais dès la PREMIERE ANNEE ;
- un service d'études ;
- un accès hebdomadaire à la bibliothèque ;
- un accueil extra-scolaire dès 7h et jusque 18h30 ;
- une infirmerie ;
- une piscine et un centre sportif ;
- un restaurant ;
- plusieurs heures consacrées à des activités en demi-groupes pour de l'Art, de l'expression orale ou à de la remédiation.

## **2. PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE**

### **A. LA TACHE D'EDUCATION**

Le Pouvoir organisateur du Collège entend continuer les traditions spirituelle et pédagogique de ses fondateurs et les actualiser dans le temps présent. Nos principes éducatifs trouvent leur source dans un document issu des travaux du Conseil général de l'Enseignement catholique intitulé « Mission de l'Ecole chrétienne ».

L'école chrétienne, que nous organisons, se reconnaît une double mission éducative :

- celle d'éduquer en enseignant ;
- celle de faire œuvre d'évangile en éduquant.

### **NOS OBJECTIFS EDUCATIFS**

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves, dans toutes ses dimensions.
- Donner à tous des chances égales d'émancipation sociale et d'insertion dans la vie économique, sociale et culturelle par l'acquisition de savoirs et de compétences.
- Assurer l'apprentissage d'une citoyenneté responsable.

### **REFERENCE A L'EVANGILE**

**Notre école poursuit ses objectifs à la lumière de l'Évangile et des valeurs humaines et spirituelles qu'il inspire, en faisant appel à la personne de Jésus-Christ.**

**Dans le respect de la liberté de conscience, elle ouvre l'intelligence, le cœur et l'esprit des élèves au monde, aux autres et au Dieu de Jésus-Christ.**

### **DEMARCHES EDUCATIVES**

- Eveiller la personnalité des élèves aux dimensions intellectuelles, affectives et spirituelles de l'humanité.
- Aider les élèves à s'approprier l'héritage culturel des générations précédentes au contact des œuvres artistiques, littéraires, scientifiques et techniques.
- Accueillir le jeune dans la singularité de sa personne.
- Accorder un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin.
- Initier les jeunes à l'autonomie, à la créativité et à l'exercice responsable de la liberté.

Ces démarches se vivent :

- dans l'activité même d'enseigner ;
- dans la façon de vivre les relations entre personnes ;
- dans les lieux et les moments de prière, d'expérience spirituelle et de partage ;
- dans la mise en œuvre au sein de l'école de pratiques démocratiques.

## **B. LA TACHE DE FORMATION**

Notre pratique pédagogique trouve sa source dans les projets pédagogiques :

- de la Fédération de l'Enseignement fondamental ;
- de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, Conseil général de l'Enseignement catholique.

Notre école se veut un lieu d'ouverture et d'émancipation, d'apprentissage et de vie. Notre préoccupation première est d'initier les élèves aux langages de l'esprit humain par le biais des disciplines enseignées. Nous leur proposons un cadre de formation qui suppose une approche structurée, cohérente et équilibrée de savoirs et de compétences.

### **UNE PEDAGOGIE OUVERTE**

#### Notre pédagogie implique la recherche de sens

Elle se veut :

- centrée sur l'apprentissage dans lequel l'élève est appelé à prendre une part active faite d'initiatives, de prises de responsabilités ;
- favorable à l'autonomie de l'élève ;
- attentive au développement de l'esprit critique et du jugement ;
- soucieuse de savoirs qui trouvent leur sens dans les réalités d'aujourd'hui ;
- orientée sur le projet d'insertion progressive du jeune dans la vie sociale et professionnelle.

#### Notre pédagogie cherche à promouvoir la coopération et le partage

Elle se veut :

- fondée sur les comportements de travail, qu'ils soient collectifs ou individuels, qui favorisent la solidarité, la prise de responsabilités, la communication et l'autonomie ;
- appuyée par des pratiques démocratiques, dans le respect de règles de vie claires, connues de tous et partagées par tous ;
- soucieuse d'ouvrir les jeunes à une dimension européenne et mondiale.

#### Notre pédagogie ose la différence

- Elle cherche à assurer aux élèves en difficulté comme aux plus performants les meilleures occasions d'épanouissement.
- Elle reconnaît la diversité des approches d'apprentissage.
- Elle permet à chaque élève de trouver un équilibre dans le développement harmonieux de toutes ses dimensions de femme et d'homme en devenir.
- Elle respecte les différences culturelles et philosophiques dans une volonté d'ouverture.
- Elle offre à chacun la liberté de se situer dans sa relation avec le Dieu de Jésus-Christ en présentant des repères fondés sur les valeurs évangéliques.

Les moyens de cette pédagogie sont ceux que met en place une équipe éducative consciente de sa propre hétérogénéité, soucieuse d'utiliser les qualités de chacun de ses membres.

Nos projets éducatif et pédagogique offrent un ensemble de propositions qui, loin d'être exhaustif, constituent une référence de réflexion pour notre communauté scolaire dans son cheminement.

### 3. PROJET D'ETABLISSEMENT

- Dès la première année primaire, nous mettons tout en œuvre pour aider l'enfant à être bien dans son école et à s'adapter à son environnement.  
Diverses activités sont prévues pour l'aider à grandir, à devenir autonome et responsable de ses apprentissages, de ses actes, de son matériel,...
- L'éveil religieux fait partie de nos projets pédagogique et éducatif. Des informations chrétiennes et un vécu de la Foi sont présentés aux élèves en respectant les convictions de chacun. Le doyen Alain de Maere nous rend visite, toujours prêt à nous aider dans cette animation religieuse.
- Un enfant bien dans son corps apprend mieux et rejette la violence plus aisément. Des cours de **psychomotricité** sont donnés aux élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> en demi-groupe. Les cours **d'éducation physique** poussent chacun à se dépasser et nous souhaiterions encore augmenter cette discipline.
- La sensibilisation au savoir-vivre s'avère aussi essentielle.
- L'apprentissage du **néerlandais**, réalisé depuis la 1<sup>ère</sup> année primaire, permet de se familiariser avec cette langue. Les professeurs de seconde langue tâchent de s'adresser aux élèves uniquement en néerlandais.
- L'importance et le plaisir de lire se concrétisent au travers d'activités centrées autour de la lecture (Prix Versele, Foire du livre, Centre belge de la bande dessinée, exploitation de différentes revues,...) et par l'existence d'une bibliothèque, centre de documentation réservé à l'école primaire.
- D'autres cours sont dispensés en ½ groupes afin de permettre une attention optimale aux apprentissages :
  - l'éveil musical en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année ;
  - l'éveil artistique en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année ;
  - l'expression orale, écrite et éducation aux médias en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année.
- Le soutien des enfants en difficulté est analysé régulièrement par l'équipe pédagogique et éducative en vue d'améliorer ce qui est déjà mis en place :
  - un soutien pédagogique est assuré par des enseignants détachés à cet effet ;
  - un plan d'action avec tous les intervenants concernés à travers un conseil de classe ;
  - l'élaboration d'un dossier d'élève avec des renseignements objectifs, permettant de connaître le contexte de son évolution ;
  - l'organisation de nombreux cours en ½ groupes permet une approche plus individualisée des apprentissages.
- Des initiatives sont prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé.
- L'évaluation externe certificative imposée aux élèves de 6<sup>ème</sup> en vue de l'octroi du CEB (Certificat d'Etude de Base) nous pousse sans cesse à améliorer la continuité des apprentissages et nos pratiques professionnelles.
- Le passage en bloc de certaines classes au sein d'un même cycle devrait y contribuer.
- Les classes de 6<sup>ème</sup> année et le local cybermédia ont un accès contrôlé à internet. L'école a le souhait de sensibiliser les élèves à l'informatique (traitement de texte).
- L'organisation de classes de découverte et de dépaysement (classes de forêt et de neige) vise à l'ouverture au monde et aux autres.
- **Rendre l'enfant responsable de ses actes, l'inviter à s'imprégner des lois indispensables pour mieux vivre ensemble. Des rapports de fait permettent à tous les intervenants, élèves, enseignants, éducateurs, direction, parents de se sentir concernés. Des rencontres avec les surveillants-éducateurs sont prévues tout au long de l'année.**

## **4. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

L'école primaire du Collège Cardinal Mercier est une école chrétienne. Dans cet esprit, nous offrons aux élèves des références et des valeurs sans lesquelles la vie n'a aucun sens.

Notre projet éducatif comporte plusieurs aspects dont le plus important est :

### **LE SAVOIR-ETRE**

Le **respect** tient une place primordiale dans notre démarche.

Le respect des personnes vise aussi bien le respect de soi-même, de ses proches que le respect de tous sans distinction d'âge, de race, de culture. Le respect des consignes gère la manière de vivre ensemble.

**Le respect de l'environnement sensibilise les élèves à la protection de notre planète à partir du vécu proche et quotidien.**

Notre ambition est de former des élèves « bien dans leur peau », heureux et capables de s'adapter, des élèves qui ont le goût de vivre ensemble. Pour ce faire, il faut assurer une solide formation intellectuelle, un développement harmonieux du corps et de l'esprit.

En alternant judicieusement des moments de contrainte et des moments de liberté, nous conduisons les enfants vers une autonomie responsable.

Il faut mettre en place des attitudes, des comportements, des schémas de pensée qui sont autant de balises solides qui aideront l'enfant à « grandir » mais serviront aussi plus tard, lors de l'adolescence.

***Apprendre à se gérer, à gérer son temps, ses pulsions, ses projets, ses conflits, sont des outils de vie indispensables.***

Le savoir-être ne peut se construire sans modèle, sans limite.

Baliser l'éducation de limites claires, raisonnables et connues, c'est aider l'enfant à se construire.

Le goût du travail bien fait, du vrai, du beau, l'ouverture au monde des personnes et des idées ainsi que la médiation favorisent une intériorité qui débouche sur une échelle des valeurs différente de celle proposée, voire imposée, par un certain modèle de société.

***Vivre ensemble, c'est gérer ses rapports humains positivement.***

Nous voulons que ces concepts soient compris par les élèves et nous les invitons à respecter les « lois » indispensables pour bien vivre ensemble.

Notre objectif étant qu'ils arrivent tous, **citoyens responsables.**

### **LE RESPECT**

#### **Le respect des personnes**

Chaque être humain est unique et mérite le respect de sa personne et de sa famille.

Il s'agit de tout mettre en œuvre pour :

- refuser la violence verbale et/ou physique ;
- promouvoir le respect de tous et particulièrement des plus jeunes et des plus faibles ;
- favoriser le fair-play et le sens social ;
- ne pas provoquer autrui par un étalage d'objets, de bijoux, de pièces d'habillement de valeur ;
- refuser toute forme de ségrégation ;
- être tolérant et accepter l'autre dans sa différence.

Tout acte de vol, de complicité de vol, de recel, de racket et de harcèlement est assimilé à une atteinte<sup>9</sup> à l'intégrité psychologique d'autrui. Une suite y sera toujours donnée.

Les membres du personnel d'entretien sont au service de la communauté sans pour autant en être les domestiques. Le respect de ces personnes passe par le respect de leur travail. Les surveillants des garderies et du temps de midi ont droit à tous les égards pendant leur mission parfois ingrate.

Le respect de soi-même exige une alimentation saine et équilibrée. Un bon déjeuner, des collations contrôlées, de l'eau comme boisson sont indispensables pour un élève avide de performance. Le refus de toute assuétude et aussi une tenue vestimentaire correcte.

L'emploi du baladeur, des appareils photographiques et des G.S.M. est interdit pendant le temps scolaire et les garderies.

### Le respect du cadre de vie

Le cadre de vie du Collège est placé sous la responsabilité de chacun.

Les bâtiments, les locaux, les nouvelles toilettes installées dans le bâtiment central E., le mobilier, le matériel, les terrains de sport et la piscine seront fonctionnels et disponibles pour tous si chacun, d'initiative, les respecte et les fait respecter.

De même, les plantes décoratives, les arbres, l'espace vert et la nature toute entière méritent attention et respect.

Les actes de vandalisme et de déprédation seront très sévèrement sanctionnés :

- par une facturation ;
- par la participation à l'entretien ;
- par une exclusion temporaire ou définitive.

Tout le campus est, et reste, une propriété privée, même les week-ends, jours fériés et vacances.

L'accès est réservé aux seules personnes autorisées.

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

Les inscriptions se font en ligne via le site internet de l'école primaire sous l'onglet inscription : toute la démarche y est indiquée.

Si et seulement si vous ne pouvez pas avoir accès à internet, nous vous invitons alors à téléphoner au secrétariat.

Nous tenons à vous informer que la direction se tient toujours à la disposition des parents qui souhaiteraient un entretien plus personnel et une découverte des lieux. Bien entendu, vu le nombre important de demandes et son emploi du temps chargé, ce dernier vous proposera des moments communs pour 3 ou 4 familles à la fois. Ces demandes se font au secrétariat.

### Démarche

Les inscriptions sont ouvertes dès le 8 janvier 2018.

1/ La procédure d'inscription se fait via le site web (formulaire à remplir en ligne) à partir du lundi 8 janvier 2018 à 13h00. Un message automatique, en haut du formulaire électronique, vous confirmera l'enregistrement de votre demande.

2/ Une séance d'informations aura lieu le samedi 24 février 2018 à 10h30 à l'école primaire. (Bâtiment K).

La direction et l'ensemble de l'équipe vous recevront dans l'école.

Après une allocution de la direction, une visite du campus sera organisée et ensuite les enseignants vous inviteront dans leur classe pour parler des spécificités de chaque année.

Une brochure d'informations vous sera remise à ce moment. (Cette dernière sera également disponible sur le site de l'école primaire).

3/ Un dossier à compléter sera envoyé par mail le 12 mars 2018, en priorité aux familles présentes à la réunion d'informations. Ce dossier sera à déposer directement au secrétariat, par mail ou à envoyer par la poste.

*Collège Cardinal Mercier  
Section primaire-Inscription  
Chaussée de Mont-Saint-Jean, 83  
1420 Braine-l'Alleud*

Ce dossier complet doit nous parvenir **avant le 23 mars 2018** suivant sa réception afin de ne pas bloquer des places inutilement. En cas de retard, nous préviendrons les parents qui suivent sur la liste d'attente et la place sera perdue malgré les priorités.

Ce dossier comprendra :

- Le formulaire de demande d'inscription dûment complété et corrigé (la signature des DEUX parents est OBLIGATOIRE).
- Une composition de famille datant de moins de 6 mois (document officiel à retirer à votre commune).
- Pour les étrangers non européens, un document signé par une autorité officielle indiquant la validité du séjour en Belgique durant l'année scolaire.
- En cas d'entrée en P2-P4-P6 (milieu de cycle), la demande d'inscription ne pourra être actée qu'après la réception des documents signés de changement d'école ou de promesse par la direction de l'école de départ.
- Une copie des documents d'identité valides des parents et de l'enfant.

4/ La semaine du 26 mars 2018, confirmation officielle d'inscription par l'école via mail aux familles ayant renvoyé ou déposé le dossier complet.

Dès la confirmation de l'inscription par l'école, le paiement de 100€ sur le compte **BE72 7323 3000 0216** (avec la communication suivante : *EP + Nom et prénom de l'élève + AVANCE SUR FRAIS 18-19*) doit nous parvenir le plus rapidement possible, ceci clôturera votre démarche d'inscription. Cette somme représente une avance sur les frais scolaires et est déduite des deux factures annuelles (40€ sur la première et 60€ sur la seconde)

Les inscriptions sont clôturées le premier jour de la rentrée.

Les parents dont l'enfant est sur la liste d'attente sont donc priés de contacter l'école avant cette date afin de savoir s'il y a eu un désistement.

Un dossier non complet au 30 juin peut entraîner l'annulation de la demande d'inscription.

#### **Priorités:**

Priorité est donnée aux enfants ayant une fratrie en primaire, en secondaire, ou inscrivant une fratrie en primaire. Ensuite, nous suivons la liste de l'horodateur du tableau Excel d'inscriptions en ligne. Les dossiers complétés renvoyés après le 23 mars 2018 ne seront plus prioritaires.

Il se peut donc que même en ayant inscrit dès l'ouverture de l'inscription en ligne, vous ne vous retrouviez que sur la liste d'attente. Les autres demandes seront confirmées au prorata des départs annoncés et places encore disponibles.

**En général:**

Pour rester cohérent avec un projet pédagogique prônant la qualité d'encadrement, nos effectifs sont en principe limités à 20 à 22 élèves par classe au 1er cycle, 24 à 26 aux 2e et 3e cycles.

Il n'y a pas de report des demandes insatisfaites les années précédentes (pas de listes d'attente d'une année scolaire à l'autre).

En cas d'impossibilité dans notre école, un site géré par la Communauté française peut vous informer sur les écoles ayant encore de la place: <http://www.placescolesmaternellesetprimaires.cfwb.be/>

**Dispositions officielles en vigueur**

Toute demande d'inscription d'un(e) élève émane des parents ou de la personne légalement responsable de cet élève.

Elle peut également émaner d'une personne qui assure la garde de fait de l'enfant, pour autant que celle-ci puisse se prévaloir d'un mandat exprès d'une des personnes citées précédemment ou d'un document administratif officiel établissant à suffisance son droit de garde.  
(Article 3 de la loi du 29 juin 1983 sur l'obligation scolaire).

La demande d'inscription est introduite auprès de la Direction de l'Etablissement au plus tard le premier jour ouvrable du mois de septembre.

Pour des raisons exceptionnelles et motivées, soumises à l'appréciation du chef d'établissement, l'inscription peut être prise jusqu'au 15 septembre. Au-delà de cette date, seul le ministre peut accorder une dérogation à l'élève qui, pour des raisons exceptionnelles et motivées, n'est pas régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement.

Avant l'inscription, l'élève et ses parents ont pu prendre connaissance de la brochure d'informations. Les informations majeures sont :

- le Projet Educatif et Pédagogique du Pouvoir Organisateur;
- le Projet d'Etablissement;
- le Règlement des Etudes;
- le Règlement d'Ordre Intérieur;

Par l'inscription de l'élève dans l'établissement, les parents et l'élève en acceptent le contenu. (Décret " Missions prioritaires de l'enseignement " du 24 juillet 1997).

Nul n'est admis comme élève régulier s'il ne satisfait pas aux conditions fixées par les dispositions légales, décrétales et réglementaires fixées en la matière.

L'enfant n'acquiert la qualité d'élève régulièrement inscrit dans l'établissement que lorsque son dossier est complet et qu'il fréquente l'école.

Dans l'enseignement primaire, un élève ne peut changer d'école au sein d'un cycle (Décret-Missions du 24/07/1997, article 79§2 tel que modifié par le décret du 8 mars 2007) sauf dans 2 séries de circonstances :- les 9 motifs énumérés par l'article 79§4 (déménagement, passage en internat, suppression de la cantine scolaire, ...)- les motifs qui relèvent du cas de force majeure ou de la nécessité absolue (cas où l'élève se trouve dans une situation de difficultés psychologique ou pédagogique) que le directeur de l'école d'origine aura attestés dans l'annexe 2.3.A.

## RENTREE DES CLASSES

Le lundi 3 septembre 2019 à 8 h 30, les titulaires munis d'un badge accueilleront leurs élèves dans la cour à la place des rangs, dès 8 h 20. (Voir plan fin de brochure)

Les parents quitteront l'école au plus tard à 9 h (9 h 30 pour les 1<sup>ères</sup> années).

Les cours se termineront à 15 h 30 et une garderie sera organisée jusque 18 h.

## LE SECRETARIAT ASSURE PAR MME ROXANE MESMIN

Les horaires du secrétariat sont les suivants :

Le lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 17h00 ;

Le mercredi de 08h00 à 13h00 ;

Le vendredi de 08h00 à 16h00.

En dehors de cette plage horaire et en cas d'urgence uniquement, il est possible de laisser un message sur le répondeur (02.386.15.43) ou dans la boîte aux lettres située au bâtiment E. (local E+1.14 ou E+.2.06) ou sur notre mail : [ecoleprimaire@ccm.be](mailto:ecoleprimaire@ccm.be).

## ORGANISATION DE L'ECOLE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	07h00 - 08h05	Garderie
	08h05 - 08h30	Accueil en cour de récréation
	08h30 - 09h20	1ère période
	09h20 - 10h10	2ème période
	10h10 - 10h30	Récréation
	10h30 - 11h20	3ème période
	11h20 - 12h10	4ème période
	12h10 - 13h30	Restaurant + Récréation
	13h30 - 14h20	5ème période
	14h20 - 14h40	Récréation
	14h40 - 15h30	6ème période
15h50 - 18h00	Garderie	
Mercredi	07h00 - 08h05	Garderie
	08h05 - 08h30	Accueil en cour de récréation
	08h30 - 09h20	1ère période
	09h20 - 10h10	2ème période
	10h10 - 10h30	Récréation
	10h30 - 11h20	3ème période
	11h20 - 12h10	4ème période
12h30 - 18h00	Garderie	

Toute arrivée tardive doit être justifiée. Tout élève en retard doit passer par le secrétariat.

**Le midi, de 12 h 10 à 13 h 30**, le repas chaud ou le pique-nique sont surveillés et les élèves sont tenus de suivre les consignes données par les surveillant(e)s (enseignants ou éducateurs).

## LES GARDERIES

Les garderies de 7 h à 18 h sont organisées comme suit :

garderies	au coût individualisé à 0,032 €/ min	au prix mutualisé à 25,50 €/an
tous les jours	7 h à 8 h 05	8 h 05 à 8 h 15
lundi, mardi, jeudi et vendredi	15 h 50 à 18 h	15 h 40 à 15 h 50
mercredi	12 h 30 à 18 h	12 h 20 à 12 h 30

La garderie au prix mutualisé est à payer via la facture globale du CCM sur le compte :  
BE72 7323 3000 0216.

Les élèves doivent être en possession d'un bracelet pour les 1ères et 2èmes primaires et de la carte magnétique pour les autres.

Les élèves sont obligés de présenter leur bracelet ou leur carte à la « scannette » près des surveillants, en arrivant le matin et en quittant en fin de journée.

En cas d'oubli, la garderie comptabilisée à la minute, sera comptée d'office dès 7 h pour le matin ou jusque 18 h pour le « soir ».

Les garderies seront directement déduites du montant crédité sur le compte de votre enfant. Une fois la limite de 5 € atteinte, un mail vous sera envoyé afin que vous rechargez le panier « garderie ».

Une attestation fiscale vous sera remise fin mai pour les garderies.

Lors des journées de formation des enseignants (3x/an), une garderie ne peut être organisée que s'il y a 15 élèves inscrits.

## LA SECURITE

Tout élève, à la fin des cours, se rend dans la grande cour.

- L'élève que l'on vient chercher doit rester impérativement dans la zone surveillée (limitée par les lignes pointillées).  
Celui qui n'aura pas été repris sera obligé de rejoindre le lieu surveillé.
- Seul, l'élève qui rentre, directement chez lui, à pied, à vélo, en bus ou en train dispose d'une carte de sortie. En cas de non-respect de cette règle, la carte de sortie lui sera retirée.

En cas de problème, la sécurité dicte à chacun de rejoindre directement les surveillants.

Aucun élève ne peut quitter l'école, c'est-à-dire dépasser les portiques encadrant la grande cour, sans sa carte de sortie ou sans autorisation écrite.

Toute modification apportée, occasionnellement ou définitivement, dans le courant de l'année, devra être signalée par écrit, via la (le) titulaire.

**Pendant le temps de présence normale au Collège, et spécifiquement durant les récréations, toute sortie du Collège est interdite.**

L'école sera dans l'impossibilité de garantir la surveillance de l'élève qui ne se présente pas à ces postes de contrôle et qui n'est pas en ordre de paiement. Vous en serez dès lors les seuls, responsables.

### Demandes spécifiques concernant les élèves :

L'utilisation de ballons durs (en cuir), skateboard, roller, diabolo, trottinette est interdite.

Seules, les petites boucles d'oreille discrètes, sont autorisées pour les filles. Pas de boucle d'oreille pour les garçons.

Les chewing-gums, les bracelets, les cartes style Pokémon sont interdits.

Les cartables sur roulettes sont portés dans l'enceinte de l'école (cours, couloirs, escaliers, rangs et classes).

### CONSIGNES AUX PARENTS

Des parkings sont à leur disposition, près des réfectoires et du Centre sportif.

Les voitures sont interdites dans la cour de récréation pendant le temps scolaire et celui des garderies, c'est-à-dire jusque 18 h.

Quant au parking des bus, il est **réservé au T.E.C.**

Par respect du travail scolaire et afin d'assurer une surveillance optimale, il est spécialement demandé aux parents :

- de déposer leur(s) enfant(s) et de quitter les cours au plus vite et/ou
- d'attendre leur(s) enfant(s) en dehors des lignes pointillées.

Le parking et les zones situées **hors cours** restent à la disposition des parents pour les éventuelles rencontres.

Les surveillants vous remercient de votre coopération.

### **Les portiques dans la cour de l'école primaire :**

Ceux menant à l'arrêt de bus, à la chaussée de Mont Saint Jean et à la statue seront fermés pendant la journée de 8h30 à 15h30.

Il est possible de sortir ou d'accéder au bâtiment central par l'entrée dite bibliothèque/espace vert et par la grille grise. L'entrée entre 7h et 8h se fera uniquement par le chemin de la chaussée de Mont Saint Jean.

Afin de responsabiliser l'enfant vis-à-vis de ses objets. Il porte **lui-même** son cartable, ses sacs de sports et sa veste.

### **Les chiens, mêmes petits, sont interdits** pour des raisons évidentes :

- de sécurité: nul ne peut prévoir les gestes d'un enfant, ni les réactions de l'animal, pourtant "gentil et bien dressé",
- d'hygiène: les pelouses et les cours sont avant tout des espaces de jeux et de sports.

L'intervention directe et personnelle de parents vis-à-vis d'élèves ou de leurs parents est **proscrite**. L'école doit être un lieu d'échange et définit le cadre de la gestion sans violence des désaccords.

Les parents sont invités à s'adresser à un surveillant, à un enseignant ou à la direction en cas de problème.

## Concernant les absences

Il est demandé aux parents de **prévenir l'école par téléphone ou via mail avant 09h00** et de remettre au titulaire :

- un justificatif écrit, daté et signé sur une note indépendante du journal de classe ou le document prévu à cet effet (cf. fin de cette brochure) ;
- ou un certificat médical, si plus de trois jours d'absence ;
- et de signaler le nom d'un élève, ou d'un parent, à qui le travail à effectuer, peut être remis.

Le (la) titulaire et/ou la direction **ne sont pas habilités à autoriser les enfants** à anticiper ou à **prolonger les vacances** ; ceci est **contraire à la Loi** sur l'Obligation scolaire. Toute absence pour ce motif doit être transmise à l'inspection. (Voir document fin de cette brochure)

## LA RESTAURATION

Les élèves qui dînent au Collège peuvent se restaurer :

- par un repas chaud (potage, viande, légumes et dessert) dans le réfectoire du haut. Aucune réservation n'est nécessaire. Les menus du mois sont présentés sur le site.
- par la « petite restauration » (pâtes, sandwiches, pizzas, frites, croque-monsieur, etc.) dans le réfectoire du bas pour les 5 et 6<sup>èmes</sup> uniquement.
- en achetant un sandwich dans les deux réfectoires, ou
- en mangeant leur pique-nique et en apportant leur bouteille d'eau. Les fontaines mises à leur disposition n'étant qu'un dépannage.

Le réfectoire du bas (KeyWest) est interdit aux 1, 2, 3 et 4<sup>èmes</sup>.

Le self-service fonctionne avec un système de cartes magnétiques (voir point suivant).

En cas de dépannage, l'élève recevra un bol de soupe coût **1,08 €**. Cette somme sera déduite de la carte magnétique ou du bracelet « garderie » (si elle est suffisamment approvisionnée).

Pour les plus jeunes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, qui prennent le repas chaud, la manipulation de leur carte est assurée par les surveillants.

Le temps de table est un moment privilégié pour les contacts et la détente. Le personnel d'encadrement y veille tout particulièrement. Une règle d'or, les élèves doivent manger, assis et calmement. Le réfectoire est un restaurant pas une cour de récréation !

## MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS, CHARGEMENT DES CARTES ET DES BRACELETS

**Afin d'assurer :**

- la limitation de la circulation d'argent liquide sur le campus ;
- la diminution importante des vols d'argent ;
- le contrôle des dépenses par les parents ;
- le paiement des garderies, de la restauration, des événements scolaires, sorties, achats, **etc.**

Le collège a mis en place une plateforme numérique qui vous permettra de gérer au mieux les transactions en vous donnant accès à tout moment au contrôle des dépenses de votre enfant. Elle est accessible à l'adresse suivante : [www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be) ou via notre site web : [www.ccmprimaire.be](http://www.ccmprimaire.be) (onglet soit garderie, soit restauration, soit activités).

Afin d'éviter les démarches désagréables, les parents veilleront à ce que la carte soit régulièrement approvisionnée, exclusivement par **ce portail**. Nous vous signalons qu'un système de ponction sera d'application du compte restauration vers le compte garderie si besoin est.

Dans l'hypothèse extrême où ceci ne pourra être réalisé et si les comptes sont déficitaires, le Collège sera dans l'obligation de prévenir, par écrit les responsables de l'élève de l'impossibilité d'assurer sa surveillance.

Si une carte est perdue, le signaler aussitôt par mail à [ecoleprimaire@ccm.be](mailto:ecoleprimaire@ccm.be), en laissant un message au secrétariat (02/386.15.43), ou à Madame Vanessa MEERTS (responsable des cartes) au 02/386.15.60 - [vanessa.meerts@ccm.be](mailto:vanessa.meerts@ccm.be).

Sa désactivation permettra d'acheter une nouvelle carte et d'empêcher toute utilisation frauduleuse. Pour tout autre problème, la consigne expliquée ci-dessus reste identique. Si une carte est dans un état inutilisable, dû à l'usure, vous pourrez contre sa présentation, en obtenir une nouvelle. Si une carte est cassée, son remplacement sera payant.

**Les informations concernant l'achat d'une carte magnétique seront envoyées fin de l'année scolaire 17-18.**

Un dépannage pour le rechargement est possible via le secrétariat au bâtiment E. de 10h10 à 10h20 à raison de 20 € (pas de pièces).

#### Informations importantes à conserver

Au Collège, la carte de paiement évite la manipulation d'argent et améliore considérablement le temps de passage aux restaurants.

Acheter une carte pour la 1<sup>ère</sup> fois (si vous ne l'avez pas commandée lors de l'inscription)

Au secrétariat bâtiment E – local 1.14

## CHARGEMENT DES CARTES MAGNÉTIQUES ET BRACELETS – « LE PORTAIL »

Via le portail : [www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be)

L'argent sera instantanément sur la carte de votre enfant.

Consulter le détail des opérations ou vérifier le solde de la carte via l'ordinateur

<http://www.ccmportail.be>



En cas d'**urgence**, le secrétariat pourra charger la carte uniquement si l'enfant est muni d'un billet de 20€ minimum. Aucune monnaie n'est acceptée.

Le mode d'emploi est téléchargeable via notre site [www.ccmprimaire.be](http://www.ccmprimaire.be) (informations page 32)

### Remplacer une carte perdue ou cassée

Au secrétariat bâtiment E – local 1.14

L'identifiant et le mot de passe restent valables durant toute sa scolarité au Collège. Egalement en cas de remplacement de la carte.

## **L'INFIRMERIE**

Bâtiment « I » près de la piscine (02/386.15.29, 0472/82.60.14 ou mail : [valerie.senave@ccm.be](mailto:valerie.senave@ccm.be))

Une infirmière diplômée, se trouve sur le campus. Son rôle est :

- d'accueillir l'enfant qui se blesse lors d'une chute ou qui pose un problème urgent de santé ;
- d'accompagner l'enfant à l'hôpital en ambulance si nécessaire ;
- de contacter la famille de l'enfant, en cas de nécessité ;
- de gérer les documents d'assurance concernant les accidents.

L'infirmier ne joue pas le rôle d'une pharmacie.

Dès le début de chaque année scolaire, vous recevez une fiche médicale à compléter avec soin et à nous remettre dans les plus brefs délais.

La sécurité et le confort de votre enfant en dépendent.

## **LES ACTIVITES PARASCOLAIRES**

Le mercredi, à partir de 13 h, et le vendredi à partir de 14 h 10, une série d'activités est proposée aux élèves qui le souhaitent. Les dates et précisions sont données par les responsables dès la rentrée.

Lorsqu'elles n'ont pas lieu, ou si votre enfant n'y est pas inscrit, une garderie est prévue jusque 18 h (voir précisions page 9).

### **Centre sportif**

Le Centre sportif du Collège propose aux élèves et aux parents de nombreuses activités telles que tennis, judo, badminton, natation, gymnastique, escalade en salle, etc.

Pour les conditions et les horaires de ces activités, adressez-vous au Centre sportif

M. Serge JACQUES ou M. Damien DUSART 02/386.15.46

### **L'Académie de musique**

Les professeurs de l'Académie de Braine-l'Alleud proposent des cours de solfège, de chant et de diction (02/854.07.20).

## **LES OBJETS PERDUS**

Au Collège, on perd un peu de tout et personne ne vient réclamer !

Alors, que faire ?

- marquer les d'objets ;
- ne pas crier trop vite « au voleur ! » ;
- se rendre :
  - à l'école primaire : au local (près de l'entrée, sous le préau du bâtiment E.) ou au secrétariat (local E1.14) : pour les objets de valeur (lunettes, gsm, clefs, etc.)
  - au Centre Sportif (bacs dans le hall).

En fin d'année, les nombreux vêtements et objets non réclamés sont donnés à une œuvre.

Comme demandé précédemment, laisser votre enfant responsable et « porteur » de ses sac, cartable et vêtement.

Et éviter les vêtements et objets "de marque" pour venir à l'école ! Ni la direction, ni les professeurs<sup>19</sup> d'éducation physique ne peuvent être tenus pour responsables de vols ou de dégâts occasionnés aux vêtements ou aux objets de valeur. L'assurance n'intervient pas.

### **LES FRAIS**

Une explication des notes semestrielles, dans le cadre de l'article 100 du décret Mission de l'Ecole du 17 juillet 1997 destinée à l'enseignement primaire et secondaire, attend votre lecture (p.26 > 29).

Pour toute une année scolaire, les frais (piscine, assurance, surveillances, restaurant) s'élèvent à environ 300 €.

« En cas de litige sur une partie de la facture, nous vous demandons de payer l'incontestablement dû et ensuite de nous envoyer par fax au 02.386.15.73 (à l'attention du responsable du service « comptabilité ») ou par mail ([compta@ccm.be](mailto:compta@ccm.be)) les pièces justificatives nécessaires à l'établissement d'une note de crédit (certificat médical, extrait bancaire, etc.). »

## **5. REGLEMENT DES ETUDES**

### **LES SAVOIRS ET LE SAVOIR FAIRE**

L'école primaire du Collège suit le programme édité par la Fédération de l'Enseignement fondamental catholique.

L'encadrement des élèves (24 par classe) est assuré par une équipe pédagogique (liste nominative donnée à la rentrée) composée :

- de 24 titulaires, (parfois co-titulaires) ;
- de professeurs d'éducation physique, d'éveil religieux, musical, ou artistique, d'expression, de néerlandais, d'aide pédagogique, d'éducation aux médias ;
- d'une direction, aidée d'un secrétariat.

Trois échéances sont prévues pour la remise des bulletins. Cet étalement permet d'avoir un regard plus vaste sur les points ou appréciations dans les différentes branches et de laisser du temps pour les apprentissages et les remédiations éventuelles. Cette formule n'exclut en rien le contrôle régulier de votre part via les interrogations.

Toute rencontre parents - enseignants peut être prévue, dès que nécessaire, sur rendez-vous, via le journal de classe.

Les disciplines intellectuelles viseront certes l'acquisition de connaissances, mais aussi et surtout, des démarches qui peuvent se traduire par « **apprendre à apprendre** ».

La matière n'est pas une fin en soi, mais un moyen de formation et d'éducation.

Notre propos est de conduire chacun au maximum de ses potentialités sans confondre exigences et élitisme.

Arriver à un état d'esprit ou la solidarité prend le pas sur la compétition.

Le droit à l'erreur est reconnu à condition de l'identifier, de l'accepter et de le dépasser.

A quoi servirait une école où les élèves ne se trompent pas ?

La meilleure pédagogie est celle qui place l'enfant en situation d'apprentissage, qui pose des questions, qui lance des défis, des projets.

C'est l'école qui ouvre ses portes à la vie, là où elle est, dans et hors de ses murs.

### **AIDE PEDAGOGIQUE**

Pendant les heures de cours, plusieurs professeurs n'assurant pas le titulariat d'une classe, sont disponibles pour aider les enfants qui ont été absents pour cause de maladie ou qui n'ont pas compris une matière. Tout élève en difficulté a droit à notre attention et notre souci de l'orienter vers une aide plus pointue (logopédie, psychomotricité, etc.) reste sans cesse présent.

Un élève absent pour cause de maladie, se doit de, d'abord se remettre à jour, seul.

### **EVEIL RELIGIEUX, MUSICAL, ARTISTIQUE OU D'EXPRESSION ECRITE ET ORALE**

- Une école qui veut vivre les valeurs chrétiennes, a l'obligation d'éveiller l'écoute et l'attention aux autres et de construire l'édifice de la paix, à chaque instant.  
Le Doyen Alain de Maere anime les célébrations aux fêtes religieuses de Noël et Pâques et est présent aux rencontres de l'Equipe Pastorale composée d'enseignants motivés.
- L'éveil musical offre aux enfants une approche ludique de la musique par le rythme.  
Il ouvre leur esprit sur le monde à travers les musiques de différents pays.
- L'éveil artistique et les cours d'expression offrent aux enfants des moments et des techniques d'expression, pour découvrir le beau avec émotion, mettre un savoir-faire au service de la créativité.

## NEERLANDAIS

La Fédération Wallonie – Bruxelles n'accorde de subsides pour l'apprentissage des langues que pour les 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> années. Néanmoins, un éveil à la seconde langue est proposé aux élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup>, en accord avec le Projet d'établissement.

## EDUCATION PHYSIQUE

La gymnastique et la natation (le Collège profite de sa piscine) favorisent le développement corporel et un cours de psychomotricité supplémentaire est donné en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

Les élèves veilleront à avoir leur équipement marqué :

- gymnastique :
  - Short bleu foncé ou noir
  - Tee-shirt CCM primaire vivement conseillé. (6 € achat en septembre)
  - Chaussures de sport (pas de sandales de gymnastique).
- natation : maillot - bonnet (obligatoire)

Toute absence doit être motivée par écrit.

Pour l'exemption continue de **trois** mois ou plus aux cours de natation et d'éducation physique, un certificat médical est indispensable (voir page 10 pour les modalités de note de crédit).

## EDUCATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES

« Le XXI<sup>ème</sup> siècle est un monde où le virtuel a pris pleinement sa place, notre rôle est justement d'apprendre aux enfants à le maîtriser, si nous ne voulons pas qu'ils en deviennent esclaves! »

Seuls, les classes de 6<sup>ème</sup> et le centre cyber-média ont un accès à Internet ADSL, scanner, Cd-rom interactifs, ... où les titulaires ont pour objectif :

- d'utiliser l'informatique comme outil au service des multiples projets de classes,
- de faire acquérir de nouveaux savoir-faire, et ce, accompagné d'une éducation critique à Internet et aux risques liés à son usage; le premier danger étant de ne pas se servir de cet outil à bon escient !

## ACTIVITES EXTRA-MUROS

Placer l'enfant dans des situations de vie riches et diversifiées est le but que nous poursuivons en organisant de nombreuses sorties de classes, visites diverses et en participant à des compétitions sportives, à des actions de solidarité, ...

## LES CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTES

Les classes de forêt et de neige ajoutent une importante dimension sociale et communautaire : la relation et l'intégration dans un groupe, l'adaptation permanente et l'esprit d'initiative.

Ce sont autant d'atouts que l'enfant devra gérer de manière positive. Toutes ces situations de vie forment l'esprit et le caractère. C'est la raison pour laquelle elles sont indispensables et obligatoires.

L'étalement des classes hors du Collège prévoit deux sorties pendant toute la scolarité primaire: les classes de forêt (en Belgique), d'une durée d'une semaine (+/- 235 € par séjour) et les classes de neige (en Italie) d'une durée de 10 jours (+/- 620 € par séjour).

Une activité extérieure de trois jours est également prévue (+/- 110 €).

Les titulaires concernés donnent, en temps utile, tous les renseignements nécessaires.

En aucun cas, l'aspect financier ne peut être un obstacle à la participation d'un élève aux activités de classe.

Les enseignants et la direction sont à votre écoute si un problème devait se poser en ce domaine.

Un étalement sur plusieurs mois est prévu pour le paiement de ces classes de dépaysement.

Pour le paiement et afin de poursuivre la volonté d'éviter ici au Collège, toute manipulation d'argent et de répondre ainsi aux demandes récurrentes de certains d'entre vous, nous vous demandons avec insistance de payer les différentes sorties obligatoires via le portail : [www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be). Le procédé est simple et très rapide mais vous devez être en possession de l'identifiant et du mot de passe. Vous recevrez ceux-ci par mail dès la rentrée scolaire. Une **adresse mail unique** (parent responsable) doit nous être communiquée via la demande d'inscription.

## LA BIBLIOTHEQUE

Un centre de documentation et de prêts de livres est accessible pendant les heures de classe. Ce service est gratuit et assuré par une équipe de bénévoles. Madame BIEVELEZ, aidée par Madame DAUVIN, en est la responsable.

## CENTRE PSYCHO - MEDICO - SOCIAL LIBRE

Chaussée Reine Astrid, 79 1420 Braine-l'Alleud Tél. : 02/384.51.36

Le centre PMS (ou centre Psycho - Médico - Social) fait partie du monde de l'enseignement. Psychologues, infirmières et assistantes sociales y travaillent en équipes.

Tout élève peut bénéficier des services gratuits du centre PMS dans l'école.

Ces interventions (actions) peuvent se situer au niveau du groupe classe (guidance collective) ou au niveau de l'élève (guidance individuelle).

Il va de soi qu'une intervention individuelle plus approfondie nécessite une collaboration avec les parents.

Le centre P.M.S. constitue essentiellement un lieu de rencontre où dialoguent des personnes. Son souhait est d'être avant tout, ouvert aux questions touchant tant aux études qu'à l'éducation des enfants et des jeunes.

Pour l'école primaire du CCM, vous pouvez contacter Madame Floriane LEBLANC (0489/10.64.18) ou Madame Ludivine VAN TUYCKOM (0476/79.66.13).

## INFORMATIONS IMPORTANTES LIEES A L'INSCRIPTION

- Pour des raisons de sécurité ainsi que de protection des infrastructures et des biens, le campus du Collège Cardinal Mercier est sous **vidéosurveillance** (dans le respect de la loi relative à la protection de la vie privée).
- Le droit à l'image est protégé par l'article 10. Cet article précise qu'il est interdit de reproduire ou de communiquer (et donc de diffuser) le **portrait** d'une personne sans son assentiment. Cependant, dans le cadre des activités scolaires (fêtes à l'école, voyages scolaires, activités de classe ...) on peut estimer qu'il y a accord tacite de publication sur le site web de l'école sauf si l'élève ou ses parents font connaître expressément à l'école leur interdiction de diffusion.
- La **police d'assurance** du Collège couvre des risques qui dépassent largement les obligations légales. Cette assurance est basée sur le principe de la mutualisation et de la solidarité. En cas de sinistre, il n'y a pas de franchise (à la différence des assurances familiales). L'assurance inclut notamment les bris de lunettes et comprend une large couverture lors des voyages scolaires ou activités à l'extérieur de l'école, y compris le rapatriement et son organisation. Les parents ont la possibilité de souscrire ou non à cette assurance dont le coût revient à 7,5 €. Tous les détails du contrat se trouvent sur le site [www.ci-assurances.be](http://www.ci-assurances.be).

- Les écoles organisées par l'ASBL Collège Cardinal Mercier, le réseau d'enseignement, l'administration scolaire, le centre psycho-médico-social (PMS) et le service de promotion de la santé à l'école (PSE) sont les seuls destinataires des données à caractère personnel récoltées. Toutefois pour être informés des activités de l'ASBL **Association des parents** du Collège Cardinal Mercier (APCCM), les parents ont la possibilité d'autoriser l'accès à ces mêmes données.
- Le paiement de la restauration et du service garderie (sauf pique-nique) se fait via une **carte magnétique** (bracelet pour la garderie de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années) (coût 7,5 €, remplacement 3 €). Le chargement se fait via le portail. L'accès au portail, login et mot de passe sont valables durant toute la scolarité de votre enfant au Collège.

## **LES CONTACTS PARENTS - ENSEIGNANTS**

Des rencontres individuelles ou collectives avec les parents sont programmées et organisées tout au long de l'année scolaire.

Il est important que les parents séparés (sous régime de garde alternée) entendent, ensemble, le message scolaire donné par les enseignants et s'engagent à se transmettre, entre eux, les informations diverses venant de l'école.

En cas d'urgence ou d'inquiétude, les parents peuvent demander un rendez-vous, via le journal de classe.

Ces moments d'échanges se veulent constructifs et sont précieux. Ils sont animés d'une volonté commune et de stratégies efficaces pour le bien-être et l'évolution de chaque élève.

## **6. RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

### **L'ASSOCIATION DES PARENTS**

Des personnes représentatives des parents des écoles du campus forment l'Association des Parents.

Toute information concernant ses buts et ses activités peut être obtenue sur le site de l'Association [www.apccm.be](http://www.apccm.be)

Courriel : [secretariat@apccm.be](mailto:secretariat@apccm.be)

### **LE CENTRE DE PROMOTION POUR LA SANTE**

Le rôle du service de santé est multiple et concerne aussi bien l'inspection des classes lors d'une invasion de poux que la visite médicale des enfants.

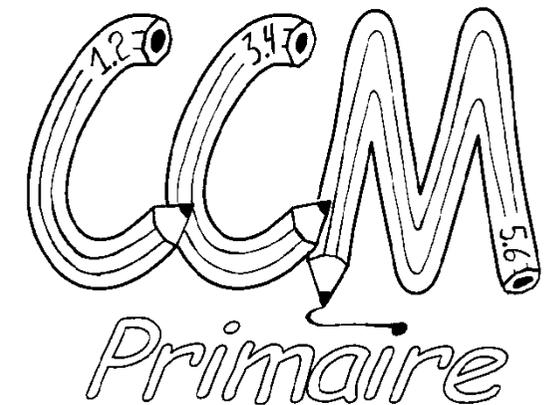
Centre de **P**romotion de la **S**anté à l'**E**cole,

Chemin des Roussettes, 15

1420 Braine-l'Alleud - 02/384.70.89

[pselibre.braine@skynet.be](mailto:pselibre.braine@skynet.be)

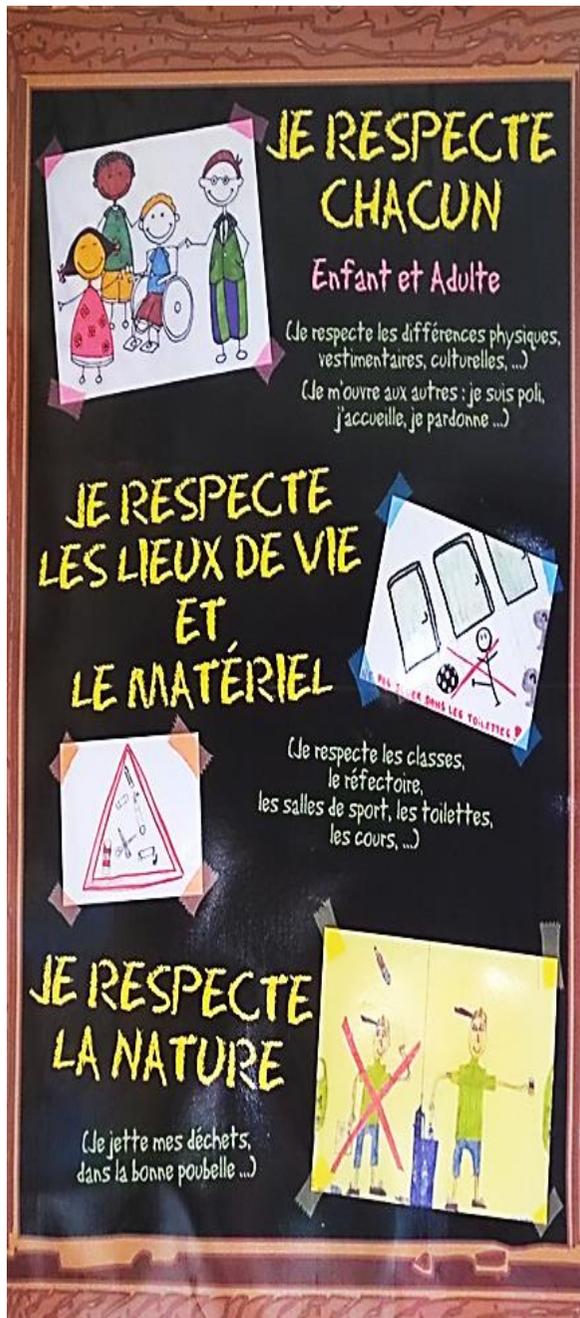
Code de conduite



Je m'engage à respecter ce code de conduite.

Ma signature :

La signature de mes parents :



## Mes habitudes

Je ne quitte jamais l'école sans y être autorisé(e) par écrit.

Je présente mes excuses.

Je scanne ma carte ou mon bracelet pour la garderie si j'arrive avant 8 h 10 ou après la classe.

Je respecte l'horaire.

Je ne mange pas de chewing-gum.

Je ne joue jamais dans les toilettes.

Je ne brandis aucun bâton.

Mon ballon est mou, en plastique. Je ne joue que dans la grande cour ou l'espace vert.

Je n'utilise pas les roulettes de mon cartable.

Je reste sous le préau quand il pleut. Je n'y joue pas au ballon.

Je dîne assis(e) au réfectoire. Je jette mes déchets à la poubelle en sortant.

Je joue à des jeux calmes dans la cour jeu et la petite cour. (pas de ballon)

Je ne porte pas de boucles d'oreille (pour les garçons).

Je ne me maquille pas et je ne porte pas de grandes et longues boucles d'oreille (pour les filles).



## Les consignes d'usage

Je respecte les habitudes du code de conduite.

Je suis poli(e), je parle sans violence.

Je laisse l'autre s'exprimer.

J'accepte les remarques des adultes.

J'agis sans violence.

Je suis soigneux(se).

Je respecte les consignes.

Je participe activement et positivement en classe.

Je travaille dans le calme.

Je reste assis(e) correctement.

J'ai mon matériel en ordre.

Je fais mes devoirs et mes leçons.

J'ai mes cours en ordre.

J'ai de l'ordre.

Je me déplace en silence, en chuchotant.

Je reste dans le lieu où je dois être.

Je me range dès qu'il sonne et je reste rangé(e).

Je n'ai ni punition, ni remarque dans le journal de classe.

Je vais aux toilettes durant les récréations.

J'ai une attitude correcte en tout lieu, en tout temps.

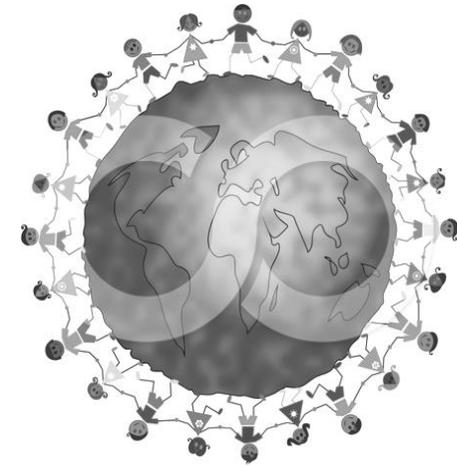
## Les principes de l'école citoyenne

J'apprends à devenir un élève responsable de mes actes, de mes gestes, de mes paroles.

Je respecte la LOI.

Mes faits graves sont rapportés aux adultes qui m'entourent, mes parents, ma(mon) titulaire, la(le) surveillant(e), la direction.

Je m'engage à me corriger seul ou à l'aide d'un(e) adulte et à réparer ma faute.



**Frais scolaires 2018-2019**  
Estimation annuelle des frais et ventilation

Concerne : *estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.*

Chers parents,  
Chers élèves,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 et à la circulaire ministérielle du 29 août 2013, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

### Deux principes

Le Collège Cardinal Mercier applique deux principes depuis toujours :

- **la solidarité** : la réglementation institue la possibilité de « mutualisation » de certains frais afin de répartir sur tous la charge des services qui ne pourraient être organisés sans ces contributions.
- **les difficultés financières** des parents ou de l'élève majeur ne peuvent avoir d'incidences sur l'admission d'un élève ou son maintien dans l'école.

Les parents qui éprouvent des difficultés à payer les frais scolaires sont invités à s'adresser à la direction le plus tôt possible dans l'année scolaire afin d'obtenir une aide ou un conseil.

Les parents peuvent aussi s'adresser directement à l'Association des parents qui dispose d'un fonds social. L'objectif est que tous les élèves aient la possibilité de prendre part à l'ensemble des activités proposées et que chaque famille puisse faire face aux débours liés à la scolarité.

### Cas particulier

Vu la complexité de l'organisation de l'école quant aux choix des sorties, des activités et des manuels scolaires, les frais demandés aux parents des élèves peuvent être différents.

Vous trouverez la liste des frais ci-dessous. Les activités proposées et les frais demandés font toujours l'objet d'un courrier circonstancié de l'école.

Cette liste est exemplative. La plupart des montants constituent des estimations et sont basés sur les activités de l'année scolaire 2017-2018. Cela ne signifie donc pas que toutes celles-ci soient nécessairement organisées cette année.

## **1. Frais réclamés par l'école dans le cadre de sa mission d'enseignement**

### **1.1. Frais scolaires obligatoires**

#### *1.1.1. Facture générale envoyée par mail*

Les frais réclamés par l'école dont l'accès à la piscine (196.28€) sont à verser sur le compte du Collège BE72 7323 3000 0216 – école primaire.

Le Collège Cardinal Mercier dispose d'une piscine en règle de permis d'exploitation délivré par la Région wallonne. Celui-ci est assorti de mesures de sécurité imposées à toutes les piscines reconnues.

## Réductions

Des réductions sont accordées sur demande (auprès de la direction) pour les familles nombreuses (plus de deux enfants scolarisés au Collège).

### 1.1.2. Activités culturelles liées au projet éducatif et pédagogique (en fonction des années)

Les frais liés aux activités culturelles, sorties de classe, activités de classe, sont à verser via le [www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be) sous l'onglet « événements spécifiques ». Ces frais sont souvent mutualisés de manière à permettre à tous de prendre part aux activités.

## A TITRE EXEMPLATIF

### LISTE DES FRAIS ENGENDRES PAR LES ACTIVITES CULTURELLES DURANT L'ANNEE PRECEDENTE

Activités	P1	P2	P3	P4	P5	P6
2 Ateliers de microbiologie					4 €	
Animation « notre assiette à travers les âges »					4,70 €	
Bibliothèque Royale de Belgique				23 €		
Cap Sciences		10 €				
Classes de neige						620 €
Classes vertes			230 €			
Excursion au Château de Trazegnies				23,50 €		
Excursion fin année à Planckendael				26 €		
Excursion fin année au bois des rêves	7 €	7 €				
Initiation aux arts martiaux						5 €
Journée au Pass					20 €	
Sortie à Baudewijn Seapark					30 €	
Sortie à la Malagne à Rochefort				28,50 €		
Sortie au Lion de Waterloo						14 €
Sortie découverte Pairi Daiza (3 jours)	110 €	110 €				
Sortie détente Huizingen					25 €	
Sortie fin d'année Parc Aventure						32 €
Théâtre (2 spectacles)	12 €	12 €	12 €		12 €	

### 1.2. Frais scolaires facultatifs

- Revues diverses : Bonjour, Dauphin, Tremplin ;
- manuels achats groupés pour les parents ;
- matériel scolaire ;
- cahier d'écriture ;
- bulletin informatisé.

Frais de début d'année	P1	P2	P3	P4	P5	P6
Cahiers d'exercices	17 €					
		27,20 €				
				35 €		
					39,40 €	
						36,60 €
Cahier d'exercices en néerlandais			12,85 €			

## 2. Frais réclamés hors mission d'enseignement – Tarifs des services proposés

### 2.1. Frais obligatoires

#### *2.1.2. Facture générale envoyée par mail*

Les frais réclamés par l'école sont à verser sur le compte du Collège BE72 7323 3000 0216 – école primaire.

Les frais d'utilisation des infrastructures de restaurations durant le temps de table et les services qui y sont proposés (hors surveillance) s'élèvent à 74 € par an.

Les frais de surveillance et d'accueil en dehors des heures subventionnées et en dehors des heures de « garderie » (accueil en dehors des heures scolaires) s'élèvent à 25.50€ par an.

La loi autorise le mécanisme de solidarité dans la perception de ces frais.

### 2.2. Frais facultatifs

Services	Toutes les classes
Assurance complémentaire	7,50 €
Fonds de soutien	90 €
Carte magnétique, bracelet	7,50 €
Photos individuelles (septembre)	7,50 €
Photos de classe	2,50 €
Garderie (hors temps de midi)	0,032 €/min

Le Collège souscrit une couverture de base pour tous les élèves en cas d'accident survenu au CCM ou lors d'activités extérieures organisées avec l'aval de la direction.

#### *2.2.1. Assurance complémentaire*

En accord avec l'Association des parents, le Pouvoir organisateur du Collège propose une seconde **assurance** facultative qui repose sur le principe de la mutualisation des risques et de la solidarité. Pour un montant annuel de 7,50 € (3,00 € à la première facture – 4,50 € à la deuxième facture) particulièrement avantageux, pour autant qu'il y ait un grand nombre de parents qui y souscrivent, elle permet une couverture nettement supérieure.

En cas de sinistre, elle prévoit :

- l'absence de franchise (contrairement aux assurances familiales) ;
- une intervention dans le bris des lunettes (dans certaines circonstances) ;
- une couverture lors des activités hors les murs ou des voyages scolaires, y compris le rapatriement et son organisation ;
- le remboursement à hauteur de deux fois le montant remboursé par l'INAMI pour les frais médicaux occasionnés lors d'un sinistre.

A l'inscription ou lors de la démarche de maintien de l'inscription, les parents ont la possibilité de souscrire ou non à cette assurance facultative.

#### *2.2.2. Fonds de soutien*

Grâce aux dons qui alimentent ce **fonds de soutien**, le Collège espère concrétiser ses nouveaux projets immobiliers et les rénovations indispensables au bon fonctionnement des infrastructures actuelles. Il s'agit notamment des mises aux normes des laboratoires, du remplacement de la plupart des chaufferies, de la mise en conformité des circuits électriques de tous les bâtiments, de la rénovation des sanitaires, mais aussi des investissements dans de nombreux tableaux blancs interactifs (TBI), etc.

Ce poste constitue une aide précieuse, mais votre participation est entièrement libre. C'est « en bon père de famille » que nous gérons ce splendide et onéreux patrimoine, héritage de nos prédécesseurs. Nous comptons sur votre solidarité.

### 2.2.3. Carte magnétique

Afin d'éviter la circulation d'argent liquide au sein du campus et donc d'éliminer les dangers qui en découlent, les dépenses des élèves du Collège aux restaurants et à la garderie ne peuvent se faire qu'à l'aide d'une **carte magnétique** ou d'un bracelet pour la garderie des 1ères et 2èmes années.

Elle se recharge via le portail [www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be). Ce portail sert également à la communication d'informations aux parents.

## **3. Autres informations**

### **Repères financiers**

Annuellement, les parents des élèves reçoivent une **estimation des frais scolaires** (document que vous tenez entre les mains) ainsi qu'un **relevé trimestriel** (décompte informatif périodique) des frais liés à la scolarité de leur enfant au Collège.

Une **avance sur frais** de 100 € est demandée à l'inscription et doit être versée sur le compte n°BE72 7323 3000 0216 du Collège Cardinal Mercier – école primaire ; 40 % de cette avance seront déduits de la facture du premier semestre et 60 % de la facture du second semestre. Le solde est facturé sous la forme de notes de frais qui vous parviendront dans le courant du mois d'octobre 2018 et en février 2019.

Les factures sont payables au plus tard à l'**échéance** indiquée sur le document.

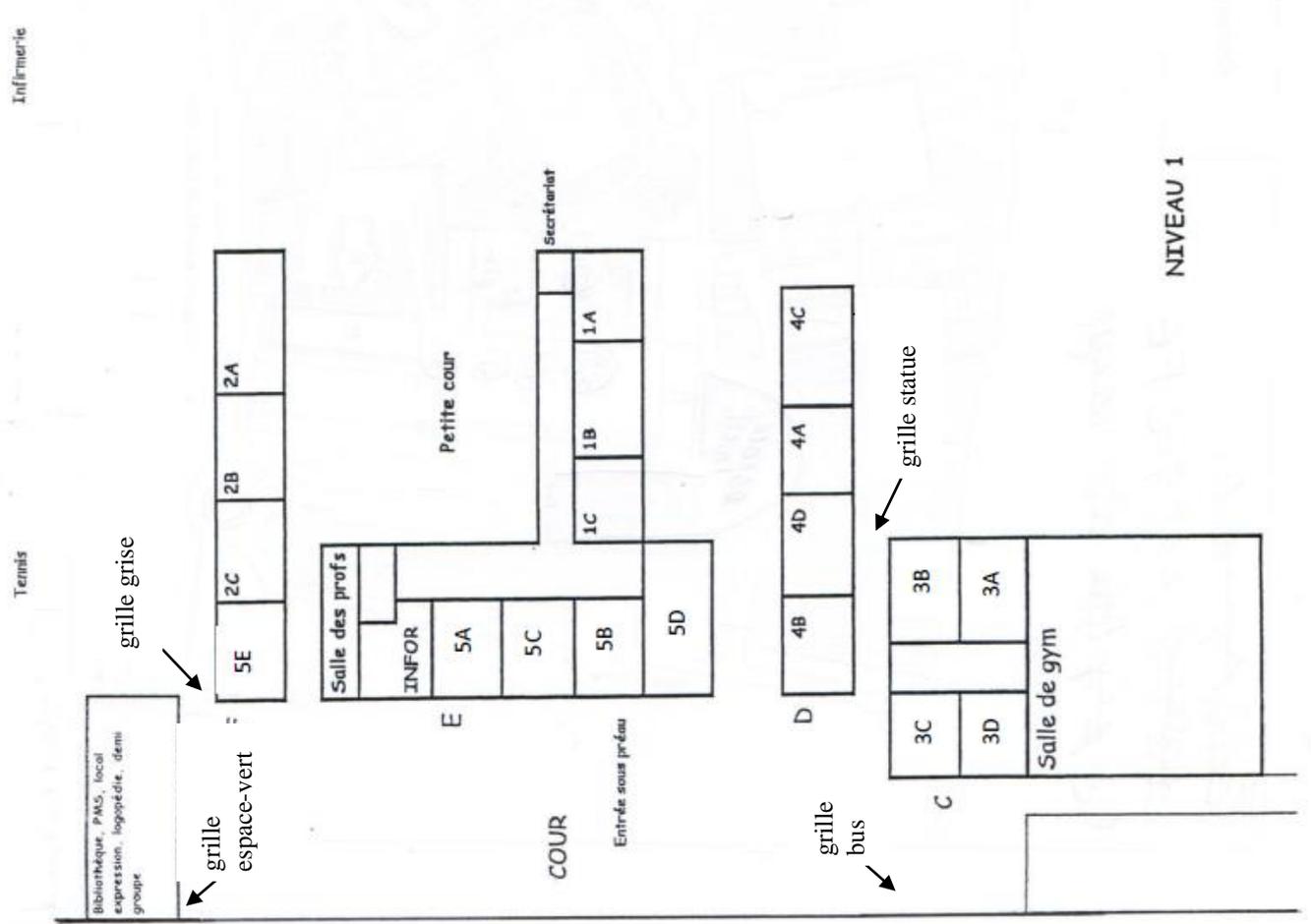
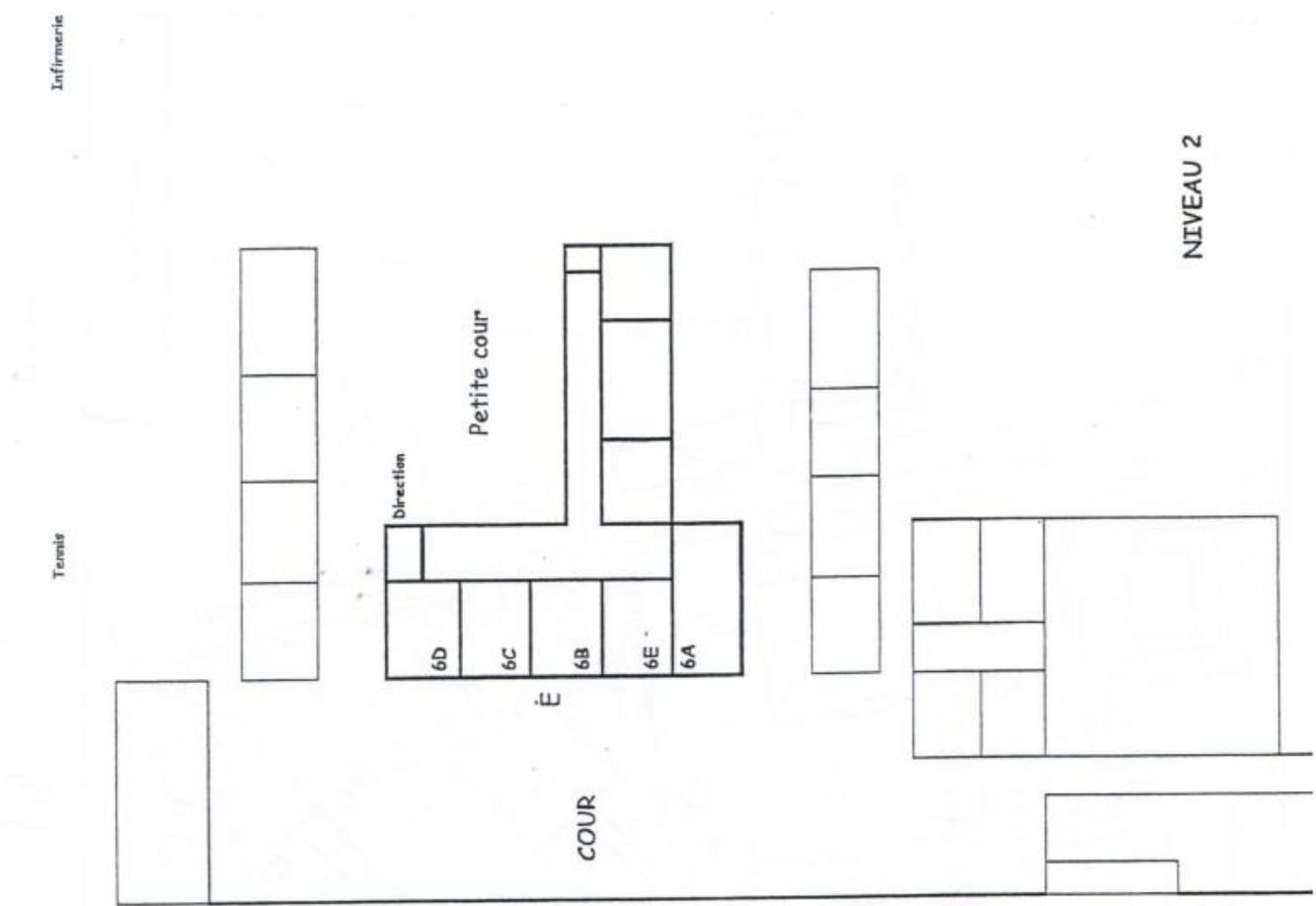
L'ASBL Collège Cardinal Mercier se réserve le droit, à **défaut de paiement** de la facture, d'en majorer le montant de frais administratif de rappel de 12,50 € et d'éventuellement avoir recours au service d'un tiers pour les créances impayées. Cette dernière sera alors majorée des intérêts de retard et des frais de recouvrement.

Une **facture non contestée** dans les 15 jours est considérée comme définitivement acceptée.

En cas de **litige** sur une partie de la facture, nous vous demandons de payer l'incontestablement dû et ensuite de nous envoyer par mail ou fax les pièces justificatives nécessaires à l'établissement d'une note de crédit.

Nous restons à votre disposition pour évoquer avec vous le contenu de ce courrier et vous prions d'accepter, chers parents, nos cordiales salutations.

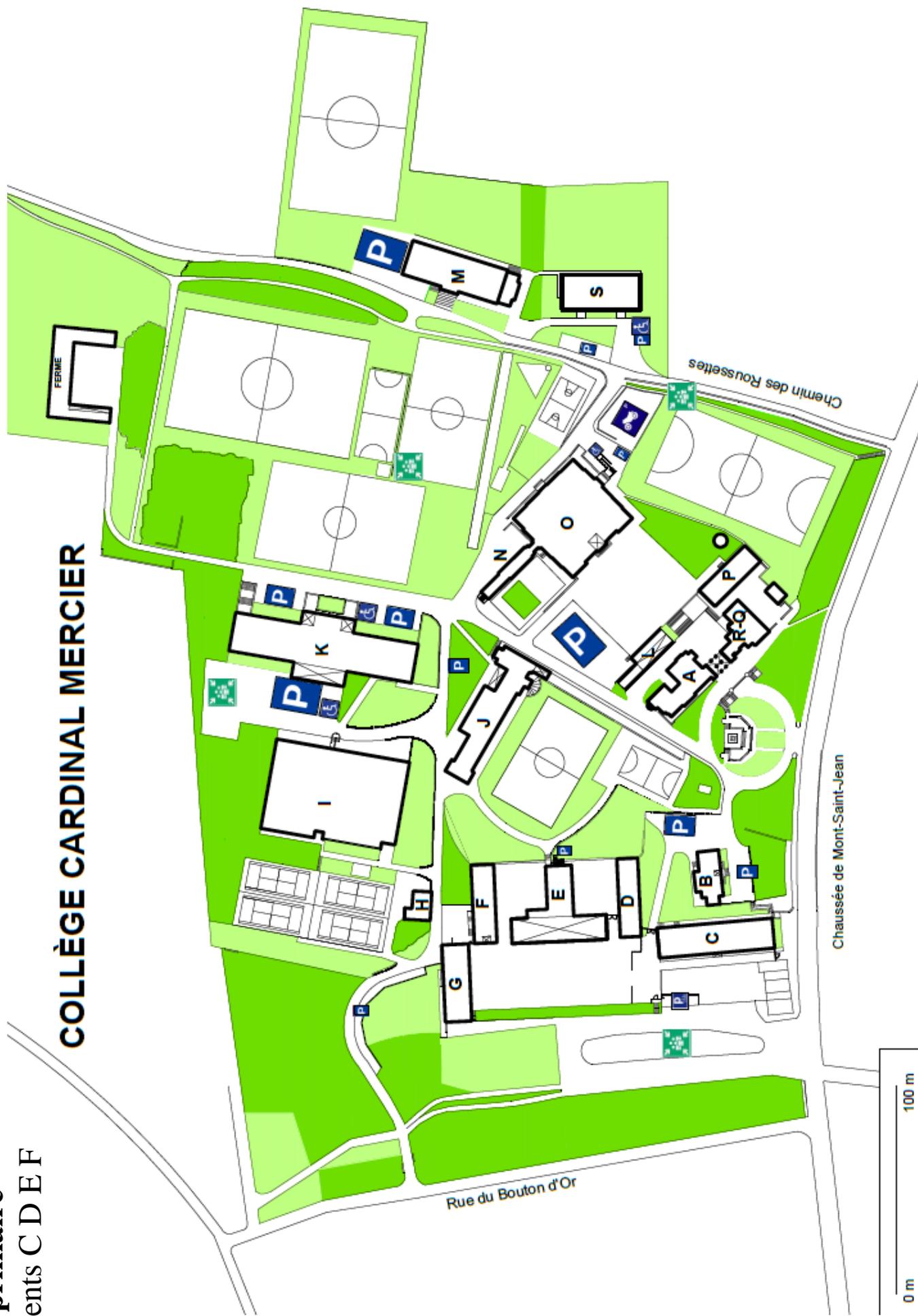
Bruno Hendrickx  
Directeur



grille chauffée

**Ecole primaire**  
Bâtiments C D E F

**COLLÈGE CARDINAL MERCIER**



# MODE D'EMPLOI DU PORTAIL

[www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be)

## COMPTE

Ce module vous permet de consulter le compte financier ainsi que recharger le compte.



## Gestion du compte

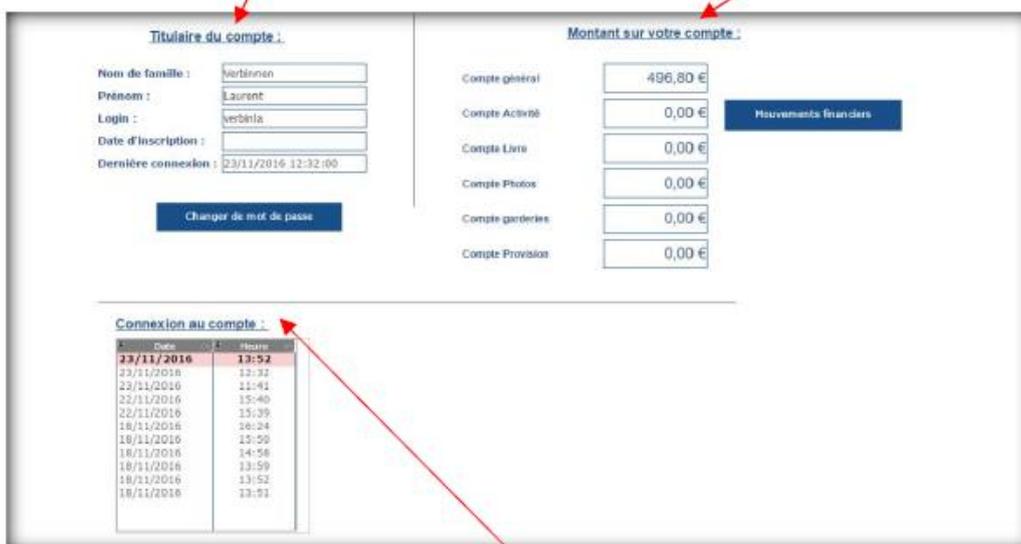
Pour y arriver, il faut cliquer sur l'icône 'Compte' et ensuite sur l'icône 'Gestion du compte'



Dans cette partie on peut consulter le titulaire du compte, les montants actuels sur le compte et les dates et heures de connexions aux comptes

### TITULAIRE DU COMPTE

### MONTANT SUR VOTRE COMPTE



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller télécharger le manuel d'utilisation complet via notre site [www.ccmprimaire.be](http://www.ccmprimaire.be)

Dans la barre de navigation horizontale, cliquez sur 'Compte' et ensuite sur l'onglet 'Charger compte général'.

Dans ce cas, indiquez le montant que vous voulez ajouter pour chaque compte et cliquez sur ajouter à votre panier pour chaque compte.

Ensuite cliquez sur ouvrir le panier.

Suite « charger compte »

Ensuite, l'écran ci-dessous avec les informations sur votre panier s'affiche. Vous pouvez encore changer d'avis en supprimant le solde du panier ou en vidant le panier.

Pour confirmer le chargement du compte, cliquez sur 'Passer au paiement sécurisé'.

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Total
Général	1	10,00 €	10,00 €

Dans le cadre sur la droite, l'icône « **Charger compte général** » vous permet de revenir à la page précédente, pour le chargement du/des compte(s) (point III. 2).

L'icône '**Evènement scolaire**' vous amène à la page qui permet de rajouter un évènement scolaire que vous voulez payer (point X).

*Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller télécharger le manuel d'utilisation complet via notre site [www.ccmprimaire.be](http://www.ccmprimaire.be)*

# ÉVÈNEMENT

Dans ce module vous pouvez gérer les événements proposés pour votre enfant.

Pour les voir vous devez cliquer sur l'onglet 'Event' de la barre de navigation.

Événement scolaire	Echéance	Prix	Event payé	Date paiement ou refus	Refusé	Déjà payé	Détail
Excursion du 15 septembre 2016	08/09/16	7,50	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	0,00 €	
VOYAGE SCOLAIRE 1A	10/12/14	250,00	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	0,00 €	Facultatif

Il existe différents types d'événements. Il y a en a qui sont facultatifs pour les élèves et d'autres non. Et il y en a qui doivent être payés par les parents via le panier et d'autres pour lesquels l'école qui déduit directement du compte provisions.

Lorsque qu'on est face à un événement où l'on peut refuser que notre enfant y participe, pour refuser, il suffit de cliquer sur l'onglet 'Refuser l'évènement'.

ATTENTION, si vous cliquez sur ce bouton, l'évènement n'apparaîtra plus dans la liste.

Evénement scolaire: VOYAGE SECONDAIRE

Note: voyage à disneyland paris

Prix: 200,00€

Ajouter au panier

Comptes activités scolaires: 0,00€

Afficher les événements clôturés

Lorsque vous êtes sur un événement que vous devez payer via le panier, il vous suffit de cliquer sur 'Ajouter au panier' et l'évènement sera ajouté à votre panier. Il vous suffira alors d'aller valider et payer votre panier (voir point III. 2).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller télécharger le manuel d'utilisation complet via notre site [www.ccmprimaire.be](http://www.ccmprimaire.be)



